

Pour diffusion immédiate

Le 13 février 2008

numéro 08-034

Le gouvernement du Yukon publie les résultats de la première année d'existence du Bureau de la sécurité des collectivités et des quartiers

WHITEHORSE – Le gouvernement du Yukon a compilé les statistiques de la première année d'existence du Bureau de la sécurité des collectivités et des quartiers.

Le public a déposé 139 plaintes au sujet de 108 propriétés depuis l'ouverture du Bureau à la fin de 2006.

« Les Yukonnais ont montré leur appui envers la *Loi* en demandant de l'aide du Bureau de la sécurité des collectivités et des quartiers lorsque des activités illégales se déroulent dans leur collectivité », a dit la ministre de la Justice, Marian C. Horne. « Les Yukonnais nous disent que grâce à la *Loi*, ils se sentent plus en sécurité dans leur quartier. »

Le processus de plainte du public a entraîné la cessation volontaire des activités illégales dans 20 logements différents. De plus, 17 locataires ont été évincés par leur propriétaire pour ne pas avoir cessé leurs activités, même après avoir reçu de multiples avertissements.

« Ces statistiques montrent que les citoyens ont la possibilité de mettre un terme aux comportements qui sont néfastes pour leurs voisins avant que ces derniers soient mis à la porte de leur logement », a ajouté M^{me} Horne. « Ceux qui choisissent d'obéir à la loi peuvent demeurer dans leur logement sinon, ils seront expulsés. C'est la loi. »

Environ 90 % des plaintes ont été déposées à Whitehorse.

Les Yukonnais et les Yukonnaïses qui sont témoins d'activités liées à la prostitution, au trafic de drogues ou au commerce illicite d'alcool peuvent le signaler au Bureau de la sécurité des collectivités et des quartiers en téléphonant au 456-SCAN (7226) à Whitehorse ou, dans les autres localités, au 1-866-530-SCAN (7226)

-30-

Renseignements :

Roxanne Vallevand
Communications
Conseil des ministres
867-633-7949
roxanne.vallevand@gov.yk.ca

Chris Beacom
Communications
Justice
867-393-7081
chris.beacom@gov.yk.ca